Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 293 Vœu relatif à l'absence de signalétique pour le théâtre du Ranelagh.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu le vœu adopté à la majorité du Conseil du 16e arrondissement du 3 novembre 2014 ;

Considérant que « Le Ranelagh » est l'un des deux seuls théâtres du 16e, avec le théâtre national de Chaillot ;

Considérant que « Le Ranelagh » est un véritable bijou du 18e siècle, qui a su conserver son caractère de l'époque avec sa salle actuelle de 300 places ornée de boiseries en chêne sculpté surmontée d'un plafond décoré de caissons peints ;

Que par cet attrait architectural, il est inscrit depuis 1977 à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de Paris ;

Considérant que Mme Develay, directrice du théâtre depuis 8 ans, s'emploie à développer une programmation riche et toujours très attractive ;

Considérant que l'emplacement du théâtre, éloigné des transports, et sans possibilité de parking à proximité, handicape fortement son rayonnement et sa fréquentation ;

Considérant que depuis 2008 la Direction de cet établissement accumule en vain les démarches auprès de la Ville de Paris pour obtenir une signalétique adéquate ;

Considérant que la Ville a toujours opposé une fin de non-recevoir argumentant, d'une part le fait que Le Ranelagh est un théâtre privé et qu'à ce titre il ne peut bénéficier d'une signalétique et d'autre part mettant en avant sa politique de désencombrement de l'espace public parisien ;

Considérant que la Ville de Paris a pourtant fait poser une signalétique pour certains théâtres privés comme les théâtres Edouard VII, Tristan Bernard ou encore Hébertot ;

Considérant qu'il existe déjà un mât implanté près du théâtre du Ranelagh idéalement situé pour recevoir une flèche supplémentaire signalant le théâtre ;

Considérant que la Ville donnerait par ce geste une preuve de son implication pour la culture de proximité ;

Sur la proposition de Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu :

- Que la Ville de Paris procède dans les meilleurs délais à l'installation, sur le mobilier urbain existant, de panneaux directionnels signalant le Théâtre « Le Ranelagh », sis 5, rue des Vignes à Paris (16e), afin de faciliter sa fréquentation par le public.